

mier-Ministre lui ferait plaisir s'il voulait faire connaître à la Chambre la réponse qu'il a donnée à la députation, vu qu'en plusieurs occasions on s'est aperçu qu'on ne pouvait se fier sur les rapports de la presse.

L'HON. M. CARTWRIGHT.— Le sujet de la députation à laquelle fait allusion l'hon. député, était la question des droits sur le thé. Voici ma réponse: Je ne donnai à ces messieurs aucun espoir que le gouvernement changerait de politique, quoique je leur promis de soumettre toutes leurs raisons, comme c'était mon devoir de le faire, à mes collègues; mais je leur dis alors qu'en ce qui concernait les cas individuels, le gouvernement pourrait en décider, en vertu des lois actuelles, suivant leurs mérites respectifs.

La motion pour ajournement est alors adoptée, la Chambre devant se réunir à 9 p. m.

#### SÉANCE DU SOIR.

L'ORATEUR prend le fauteuil à 9.15 p. m.

#### DRÖIT SUR LE POISSON.

L'HON. M. MITCHELL dit qu'il a reçu une lettre d'un marchand du Nouveau-Brunswick, disant qu'il était ruineur dans cette province que le gouvernement des Etats-Unis avait imposé un droit de 1½ centins par lb. sur le saumon frais importé du Canada. Il désire savoir du Premier-Ministre s'il est informé qu'une tel changement a été fait au tarif.

L'HON. M. MACKENZIE.—Je pense qu'il y a erreur quelque part. Il faut que ce soit le droit de 1½ par cent sur le homard en canistre. Je ne sais pas qu'aucun tel changement ait été fait dans le tarif des Etats-Unis.

#### LE BILL DE FAILLITE.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre des Communes que le bill concernant la faillite a été passé avec certains amendements.

L'HON. M. FOURNIER propose que l'amendement à la 84e clause ne soit pas adopté, parce qu'il est contraire à l'esprit de l'acte dans ses autres parties.—Adopté.

L'HON. M. FOURNIER propose que

l'amendement à la 120e clause, qui rend inhabile tout syndic qui est parent ou allié à un créancier, ne soit pas adopté, parce que le syndic n'a maintenant aucune autorité judiciaire, et aussi parce que l'adoption d'une semblable disposition causerait beaucoup d'inconvénients.—Adopté.

Les autres amendements au bill sont adoptés.

#### DRÖITS SUR LE THÉ.

L'HON. M. MITCHELL, faisant allusion à la réponse donnée par l'hon. ministre des Finances à une question faite dans l'après-midi par l'hon. député de Cumberland, demande à l'hon. ministre s'il peut dire de quelle manière le gouvernement se propose de traiter les cas spéciaux suivant qu'ils surviennent, afin que les personnes intéressées puisse savoir comment s'adresser.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit que le gouvernement ne se propose pas d'inviter les personnes à faire de pareilles demandes, mais il est autorisé par la loi à décider des cas spéciaux de dommages. Il ne peut répondre à la question avec assez de précision pour rencontrer l'objet que l'hon. député de Northumberland désire atteindre.

L'HON. M. MITCHELL ne suppose pas que la politique ait aucune chose à faire avec ces cas; mais plusieurs personnes ont demandé s'il serait fait aucune rémission des droits, car, si oui, il pourrait se présenter quelques points particuliers qui demanderaient à être présentés afin qu'un cas reçoive due considération.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il ne peut poser de règles générales pour décider les cas.

#### ELECTION DE GASPÉ.

M. TASCHEREAU demande pourquoi le rapport de l'élection contestée de Gaspé n'a pas été envoyé. Il est bien connu que jugement a été rendu de bonne heure en janvier, annulant l'élection du député de ce comté. Il avait interjeté appel de la décision, et son appel a depuis été retiré, mais nul rapport n'a été fait à la Chambre.

M. L'ORATEUR.—Je n'ai pas reçu de rapport.